

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUILLET 2025

DEL-2025-185

L'An deux mille vingt-cinq, le 3 juillet, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 26/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

Mme TARAGON.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.
MM. BOUCHET, CALLET, CATTANEO, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, PIANARO,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LARCHER, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29
Présents : 10
Représentés par mandat : 1

Objet : NUMERIQUE - EXPE'IOT : CONVENTION DE COOPERATION POUR UNE EXPERIMENTATION D'UN RESEAU MUTUALISE D'OBJETS CONNECTES - COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE

Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ.

Dans le cadre de ses actions en matière de transition numérique, le SYANE anime et pilote « l'Expé'IoT », une expérimentation d'un réseau mutualisé d'objets connectés.

Dans ce contexte, le SYANE déploie et teste un réseau radio à longue portée et à très bas débit « LoRaWAN ». La Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) souhaite rejoindre l'expérimentation pour le cas d'usage de la télérelève de l'eau potable.

Il convient d'établir une convention de coopération afin d'encadrer l'expérimentation entre le SYANE et les partenaires et les différents coûts associés.

La convention de coopération proposée est à durée limitée, avec une date d'échéance prévue au 30 juin 2026.



Les modalités financières sont les suivantes :

- La Communauté de Communes versera au SYANE la participation suivante :

Collectivité	Mission principale de l'expérimentation	Participation financière de la collectivité
CCPEVA	La télérelève de l'eau potable	• Accès au réseau mutualisé loRaWAN : 0,50 € par objet et par mois

- Le SYANE prend en charge l'étude radio et le déploiement de deux relais LoRaWan nécessaires pour l'expérimentation, ainsi que les charges de transmission associées, et l'animation du projet.

La convention a été délibérée par la CCPEVA lors de son Conseil communautaire du 25 mars 2025.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention proposée,
2. à autoriser le Président à la signer avec la CCPEVA.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE